

Informations Municipales

Administration

RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune français de 16 ans est dans l'obligation de se faire recenser.

Son recensement fait, il reçoit « une attestation de recensement ». Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat ou permis de conduire...). Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il sera inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement). Le jeune ou l'un de ses parents doit en faire la démarche en mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille

CONCOURS DE GARDIEN DE LA PAIX

Les inscriptions au concours de Gardien de la Paix sont ouvertes jusqu'au 22 juillet 2022.

Renseignements sur le site : devenir.policier.fr ou au **04.72.75.36.70**



ENSEMBLE COMBATTONS L'AMBROISIE



Allergisante, l'ambrosie est une plante qu'il convient d'éradiquer avant sa floraison. Les habitants bonsonnais ayant repéré l'ambrosie peuvent le signaler en mairie. Néanmoins, les agents municipaux sont chargés de procéder à l'arrachage uniquement sur le domaine public. En revanche, les propriétaires seront priés de procéder à l'arrachage sur leurs terrains par leurs propres moyens. **ATTENTION : Bien vous munir de gants et, masque et lunettes de protection, lorsque qu'elle est en fleurs** (Feuilles découpées, même vert recto verso).

Services municipaux

MÉDIATHÈQUE HORAIRES D'ÉTÉ

La médiathèque de Bonson compte plus de 15 000 ouvrages à votre disposition. Elle propose aussi des magazines, des CD et des DVD. L'adhésion est gratuite alors n'hésitez pas à nous rendre visite. Les horaires d'ouvertures sont les suivants :



MOIS DE JUILLET

- Le mardi de 16h30 à 18h30
- Le mercredi de 14h00 à 17h00

MOIS D'AOÛT

- Le mardi de 16h30 à 18h30
- Le jeudi de 14h00 à 17h00

A PARTIR DU 3 SEPTEMBRE

A partir du samedi 3 septembre la médiathèque sera de nouveau ouverte de 8h30 à 12h :

- Le mardi de 16h 30 à 18h30
- Le mercredi de 14h à 17h
- Le vendredi de 16h30 à 18h30
- Le samedi de 8h30 à 12h

PASS'JEUNES

Vous avez de 11 à 18 ans, collégiens ou Lycéens, Le pass'jeunes, dispositif communal, est toujours à 5 euros seulement. Retrouvez à l'intérieur :

- Une entrée Bowling
- Des offres de nos commerçants
- 1 bon d'achat de 5 euros (valable jusqu'au 30 novembre)
- Une entrée Cinéma
- Une entrée Laser fun
- 20 euros sur l'adhésion à une association de Bonson
- 10 euros de bon d'achat à l'espace culturel Leclerc



Votre Pass'Jeunes en vente au «Forum des Association» le 03 septembre puis en Mairie jusqu'au 30 décembre.

ATELIERS COLLECTIFS D'INITIATION AUX OUTILS NUMÉRIQUES

En partenariat avec Loire Forez nous souhaitons mettre en place des ateliers collectifs d'initiation aux outils numériques ouvert à tous les bonsonnais (Ordinateur, tablettes, casque, imprimantes 3D etc ...) ou de permanences pour un accompagnement individuel dans la réalisation de démarches administratives simples en lignes. Deux intervenants pourront vous proposer leurs services gratuitement avec un équipement adapté à vos demandes.

Afin de pouvoir préparer ces ateliers merci de nous retourner le questionnaire disponible à l'accueil de votre Mairie, sur le site internet <https://www.mairie-bonson.fr/> et auprès de vos associations bonsonnaises.

CONCERT A LA CHAPELLE

Mardi 26 juillet - 21 h -

Les Harlequins de Mr. de Visée à la lueur de chandelles.

Gabriel Belkheiri, ténor & flûtes / Jérémy Nastasi, théorbe & guitare baroque

Un programme d'airs de cour avec deux jeunes artistes, un ténor et flûtiste espagnol élève au Conservatoire Supérieur d'Amsterdam et un théorbiste & guitariste baroque italien en post-master à la Schola Cantorum de Bâle et issu du CNSM de Lyon. C'est remarquable et pour avoir une idée écoutez un extrait de leur programme enregistré au festival d'Anvers l'an dernier :

<https://youtu.be/Cc2HLjzC2JA>

Entrée : 20 € par adulte / GRATUIT pour les moins de 18 ans.

Réservation conseillée par mail : p4c@laposte.net

ou par téléphone au 07.68.19.39.85

Saison culturelle

Retrouvez la nouvelle programmation dans le prochain flash Infos distribué dans votre boîte aux lettres fin août. Les dépliants seront disponibles aussi en mairie.



Le CCAS vous informe

RAPPEL : INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. Le CCAS tient un registre de ces personnes afin de recenser les besoins de la population et intervenir de manière efficace. L'inscription se fait en complétant un formulaire auprès du CCAS ou de l'accueil de la mairie. CCAS : 04-77-55-55-60 / Mairie : 04-77-55-14-16

Maison des Aînés : plan canicule déclenché à partir du niveau 3. Ouverte de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

ATTENTION : REPAS OU COLIS DE NOËL

Retrouvez le bulletin d'inscription pour le repas ou le colis de Noël dans la prochaine revue municipale dans votre boîte aux lettres fin juillet. Ce document sera aussi disponible à l'accueil de la mairie autour de cette période.

VOYAGE « SÉNIORS EN VACANCES » - CASTEL LUBERON

du 17 au 24 septembre à Apt Castel-Luberon, 8 nuits / 7 nuits

Détail du programme en Mairie ou sur le site internet www.mairie-bonson.fr

55 places, Inscription du 20 juin au 09 juillet en Mairie sur RDV - 04.77.55.14.16.

Tarifs bonsonnais de 305.91 euros à 485.91 euros selon votre éligibilité à l'aide de l'ANCV*.

* assurance, taxe de séjour et transport compris

Jour 1 : Bienvenue

Jour 2 - découverte du Castel Luberon et Garrigue et Lourmarin

Jour 3 - De Saint Rémy aux Baux de Provence

Jour 4 - Journée Pique-Nique

Jour 5 - Ocre et Roussillon

Jour 6 - découverte d'Apt / Simiane la Rotonde

Jour 7 - Que le meilleur gagne / Atelier manuel Bio

Jour 8 - au revoir



Enfance-Jeunesse

Centre de Loisirs et Péricolaire

• INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

Année scolaire 2022-2023



L'inscription au transport scolaire est réservée aux élèves domiciliés dans la Loire hors périmètre de Saint Étienne Métropole, Roannais Agglomération ou Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Ouverture des inscriptions depuis le 30 mai 2022 avec un tarif préférentiel à 110€ (ou 200€ en cas d'utilisation d'un réseau urbain) jusqu'au 19 juillet.

A noter : Pour tout dossier d'inscription transmis à l'antenne régionale à compter du 20 juillet 2022, la participation familiale à la charge du responsable légal sera majorée de 30 €.

Les apprentis et étudiants ne sont pas éligibles au transport scolaire.

Modalités d'inscription et paiement en ligne :

Via le site internet : www.auvergnerhonealpes.fr/

Si l'enfant est déjà titulaire d'un abonnement de transport scolaire (auprès de la Région pour l'année 2021/2022) : choisir la rubrique « renouvellement »

Si l'enfant n'a jamais été en possession d'un abonnement de transport scolaire : choisir « première demande » et renseigner en direct le dossier puis payer.

Paiement en ligne :

Toute famille choisissant de s'inscrire en ligne doit payer par carte bancaire. Tout autre moyen de paiement ne peut être instruit qu'accompagné d'un dossier papier.

• CENTRE DE LOISIRS : QUELQUES NOUVELLES

Les mercredis nous continuons toujours nos projets avec les enfants de la crèche qui donnent lieu à des rencontres interstructures.

L'embellissement du jardin : le centre de loisirs participe au concours des maisons fleuries qui aura lieu en juillet !

Le prix littéraire : Quelques enfants volontaires participent au prix littéraire : 5 albums jeunesse lus, 2 votes.

Les vacances d'été approchent à grand pas !! **Les inscriptions débutent via le portail familles le samedi 18 juin à partir de 8h30 :** <https://bonson.portail-familles.net> ou par téléphone, au 04 77 55 55 42.

Les programmes seront en ligne le jeudi 16 juin dans la journée sur le portail familles.

A bientôt !

L'équipe d'animation

• Service enfance jeunesse

PORTAIL FAMILLES – de l'actuel au nouveau

Chères familles, vous utilisiez jusqu'à présent, les services du portail familles (bonson.portail-familles.net), pour les inscriptions – désinscriptions et paiement du périscolaire et centre de loisirs.

Son accès reste actif jusqu'à la facturation de septembre 2022.

Cependant, **à compter du 22 août**, les inscriptions pour la rentrée 2022/2023 (cantine, périscolaire midi et soir et mercredis) se feront sur le nouveau portail familles : **bonson.portail-familles.app**

Avant cette date, nous vous invitons à vous familiariser avec ce nouvel accès. Votre identifiant et mot de passe restent inchangés.



Voir guide d'utilisation téléchargeable sur bonson.portail-familles.app

Pour accéder aux inscriptions vous devez :

- avoir mis à jour votre dossier enfant et dossier famille
- avoir signé le règlement intérieur d'utilisation des services

INSCRIPTIONS Rentrée 2022 – 2023

Début des inscriptions le 22 août.



Du 22 au 26 août, une permanence téléphonique est proposée

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04 77 55 55 42

Informations générales

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

CONTRE LES CAMBRIOLAGE, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

Les vacances sont des périodes propices aux déplacements et aux absences.

Afin de prévenir les cambriolages, les services de la gendarmerie poursuivent l'opération « tranquillité vacances » et rappellent qu'elle est élargie à toute absence prolongée du domicile.

Ce dispositif vise à assurer une surveillance des habitations, par une présence renforcée sur le terrain et des passages fréquents des forces de l'ordre. Cette opération permet à ceux qui y souscrivent de partir en vacances l'esprit plus serein en sachant que leur domicile fait l'objet d'une surveillance accrue par les services de police ou gendarmerie pendant leur absence.

Opération tranquillité vacances : mode d'emploi

Pour en bénéficier, il suffit de se déplacer à la brigade de gendarmerie dont dépend votre domicile.

Brigade Territoriale autonome d'Andrézieux-Bouthéon
44 rue molière - 42160 Andrézieux-Bouthéon
04 77 55 02 52 ou 17

Les gendarmes prendront note de l'adresse du logement qui doit être surveillé pendant votre absence, des dates d'absence du domicile, de l'adresse de votre lieu de villégiature et des coordonnées téléphoniques où vous serez joignable en cas de nécessité. Le cas échéant, il est aussi utile de communiquer le numéro de téléphone d'une personne de confiance qui détient les clés de votre domicile.

Pour autant, cette surveillance ne doit pas vous empêcher de prendre quelques **précautions élémentaires** :

- ne laissez pas vos clés sous votre paillasson, dans le pot de fleurs ou dans la boîte à lettres ;
- verrouillez portes et fenêtres et renforcez les issues ;
- prévenez vos voisins ou votre famille de votre absence afin qu'ils relèvent votre courrier et qu'une surveillance puisse être effectuée ;
- ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent ;
- prévoyez de photocopier vos pièces d'identité, carte grise et permis de conduire (en cas de vol, cela facilitera vos démarches) ;
- répertoriez et photographiez vos objets de valeur : notez les numéros d'identification des appareils de valeurs susceptibles d'être volés (ces numéros de série peuvent permettre de retrouver le matériel volé dans le cas d'enquêtes judiciaires).



Fermez vos portes, fenêtres et volets.

Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.

Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.

En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17



Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs



Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !



Placez vos objets de valeur en lieu sûr.

PRÉVENTION CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

LE SAVIEZ-VOUS ?

- IL VIT DANS UN RAYON DE 150M
- IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5mm)
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS
- IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

1 CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE

- RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER**
 - ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
 - ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
 - ✓ terrasse sur plots, pied de parasol
- ENTRETIENEZ VOS PISCINES**
 - ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
 - ✓ entretenez votre pompe de relevage
- GÉREZ LES EAUX DE PLUIE**
 - ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
 - ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie

2 AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces !

C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre !

Logos: République Française, ars Auvergne-Rhône-Alpes, E.I.D. Eau, Bonson Loire

Retrouvez toutes les bonnes pratiques et outils pour vous aider sur www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble

Les Associations communiquent

FOOTBALL CLUB BONSON SAINT-CYPRIEN

Prochaine ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FCBC le : **Vendredi 1er juillet à 20h Complexe sportif BONSON**

FCPE BONSON

Nous offrirons le goûter aux élèves et à leurs familles **vendredi 1 juillet à partir de 16h30** sur la place devant l'école Jules Verne de Bonson. Nous souhaitons partager avec eux un moment convivial en cette fin d'année scolaire. Venez nombreux, petits et grands ! Nous invitons également les parents d'élèves et les futurs parents d'élèves à nous rejoindre pour la prochaine année scolaire 2022-2023. Vous voulez donner votre avis, participer aux Conseils d'école, vous investir un peu ou beaucoup dans l'école de votre enfant ? Alors, rejoignez-nous ! RDV à notre **Assemblée Générale mardi 20 septembre à 20h** à la salle de l'Amitié pour poser vos questions et découvrir l'association. Ce sera un plaisir pour nous de vous y retrouver ou de faire votre connaissance. Vous pouvez aussi nous contacter par mail : assofcpebonson@gmail.com ou sur notre page Facebook : **FCPE Bonson**.

Les représentants des parents d'élèves de Bonson

AMICALE POUR LE DON DU SANG SURY - SAINT MARCELLIN - BONSON

Les prochaines journées de don de sang auront lieu : **Sury Le Comtal le 19 juillet et le 23 août de 15H A 19 H - Salle des Chartonnes et à Saint-Marcellin le 20 octobre de 15 H A 19 H - Salle Bernard Rouby. Venez nombreux pour aider les malades.**